

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 6 MARS 2024**

Date de la convocation  
29.02.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 27  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le six mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER  
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Vente de catalogues de l'exposition Hors Cadre 2 à la Collégiale Ste Croix**

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Collégiale Sainte-Croix rouvre en 2024 avec l'exposition « Hors cadre 2 ». Cette exposition d'Art Singulier et Art Brut, fait suite à l'exposition « Hors cadre 1 » qui avait connu un grand succès en 2022 avec 1 800 visiteurs.

Les 18 artistes réunis lors de cette exposition ne reçoivent pas de rémunération pour leur participation, mais un petit fascicule présentant une œuvre de leur travail et une présentation de leur parcours artistique.

Le reste des catalogues a été proposé aux visiteurs de l'exposition. Toutefois, face aux succès de l'exposition, les visiteurs des dernières semaines n'ont pas pu en bénéficier.

Aussi, pour « Hors Cadre 2 », il est proposé non pas de donner gratuitement les « catalogues » mais de les vendre en prenant en compte le coût de revient. Celui-ci est de 3.75 € TTC pour 500 exemplaires imprimés.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : .....15 MARS 2024.....

Publié le : .....15 MARS 2024.....

Notifié le : .....

Il est proposé de mettre 300 catalogues en vente à 4 € pièce pour les visiteurs.

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 29 février 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la mise en œuvre de cette action et sur le tarif proposé.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

